

Le petit Susurrien

Bulletin municipal de la commune de JUJURIEUX
Numéro 68 — 04 2022
www.jujurieux.fr - Panneau Pocket - Facebook

Commémoration du 8 mai 1945 :

Le défilé aura lieu à 11h30 le dimanche 8 mai (rassemblement à 11h15 Place d'Armes). Le dépôt de gerbe au monument aux morts, sera suivi d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

Embellissement de la commune et de ses hameaux :

La mise en place des fleurs commandées est prévue vendredi 13 mai après-midi et samedi 14 au matin.

Pour ceux qui aimeraient se joindre à nous, nous vous donnons rendez-vous à 14 h vendredi et à 9 h samedi, au local technique situé à côté de la caserne des pompiers.

Pour les habitants des hameaux, vous pourrez venir chercher les fleurs et le terreau vendredi 13 mai en fin de matinée ou en début d'après-midi.

Des copeaux de bois seront également à votre disposition. Pour ceux-ci, merci de prévoir des contenants et une pelle afin de vous servir.

Pour toute demande de renseignement, vous pouvez me contacter au 06 03 68 76 39 (merci de laisser un message vocal) ou sur l'adresse mail jpelluet@jujurieux.fr

Merci à tous pour votre participation.

Réunion publique :

Présentation du projet d'aménagement de la place derrière l'hôtel de ville mercredi 4 mai à 19h à la salle des fêtes.

Des conférences en ligne pour vous aider à prendre soin de vous :

La société HappyVisio propose des conférences en ligne gratuites pour l'utilisateur car entièrement prises en charge par le département de l'Ain dans le cadre de la conférence des financeurs de la perte d'autonomie.

Ces conférences, d'une durée de 30 à 90 minutes, sont animées en direct sur de nombreux sujets : la santé, le bien être, le numérique, les aidants... et propose également des activités sportives (gym, yoga, tai chi, qi gong) et culturelles. Ces visioconférences se font en interaction avec l'expert et aussi entre participants par l'intermédiaire d'un "chat= tchat".

Il y a en moyenne 3 conférences par jour en semaine et un peu plus rarement le week end.



Aucun critère d'âge n'est requis pour l'inscription mais les sujets abordés s'adressent plus souvent aux personnes de plus de 50 ans.

Il n'y a aucune obligation de présence, la désinscription est possible à tout moment, le choix de recevoir une lettre d'information par mail est proposé afin de connaître les conférences de la semaine à venir.

Pour s'inscrire, il faut disposer d'une adresse mail puis :

- Se rendre sur le site HappyVisio.com
- Utiliser le code partenaire : HAPPY01 pour bénéficier de la gratuité
- Renseigner son âge

Des flyers seront à votre disposition en mairie et dans les commerces de la commune, afin de mieux vous informer sur les conférences de ce semestre.

Permanence de la conseillère numérique :

Le mardi matin de 8h30 à 12h au premier étage de l'hôtel de ville
Prenez rendez-vous : Sophie BENCIVENGO 06.15.27.45.90

Cimetière :

Une commission spéciale a été créée en novembre 2021 afin de réaliser un recensement des concessions au cimetière communal.

La mairie prendra contact par courrier ou en déposant des petites pancartes au cimetière, afin de régulariser les situations.

Néanmoins, nous rappelons que c'est aux familles de se manifester afin de réaliser les démarches permettant d'assurer la continuité desdites concessions.

Le prix de l'eau à Jujurieux en 2022

Coût pour une famille :

Une famille de 2 adultes et 2 enfants dépense 1,90 € / jour, soit 695.60 € / an pour les abonnements et une consommation de 120 m³. 5.80 € *, c'est le prix d'1m³ d'eau livrée, collectée puis dépolluée, soit 0,0058 € le litre.

(*) Prix calculé sur la base d'une consommation annuelle de 120m³

Qu'est-ce que je paie :

Données 2022	Prix pour 120 m ³	Prix du m ³
Tarif de l'eau potable (part variable)	285.60 €	2,38 €
Abonnement (part fixe)	42.00 €	
Redevance pour pollution	33.60 €	0,28 €
Prix total de l'eau potable	361.20 €	3,01 €
Tarif de l'assainissement (part variable)	312.00	2.60 €
Abonnement (part fixe)	56.00	
Redevance pour la modernisation des réseaux	19.20	0.16 €
Prix total de l'assainissement	387.20	3.23

Les redevances sont reversées intégralement à l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Une troisième redevance basée sur le prélèvement de l'eau n'est pas collectée ; la commune la paie directement (cela représente 12 000€/an).

Pourquoi ?

Suite à la réalisation des schémas d'eau, d'assainissement et de défense incendie, dont les règles découlent d'une réglementation européenne, nous avons l'obligation de réaliser des travaux pour un montant de 10 millions pour les 15 années à venir.

Notre programme de travaux est tracé et les investissements sont lourds !

Pour l'assainissement, ces travaux concernent la mise en séparatif des réseaux eaux usées et eaux pluviales, la réfection de réseaux d'eaux usées, les réfections et construction de station d'épuration dans des hameaux.

Pour l'eau potable, cela concerne la sécurisation de la distribution et un renouvellement des réseaux.

En cas de non-réalisation, nous serons pénalisés par des amendes.

Nous avons donc prévu une première tranche s'élevant à 1 million d'euros pour 2022-2023 :

- sur la rue de Bir-Hakeim pour la réfection des réseaux eau potable, eaux usées, création d'un réseau d'eaux pluviales
- sur la route de Corlier et du maquis 43-44 pour la réfection du réseau d'eaux usées, les eaux pluviales étant séparées.

En conséquence, nous avons décidé des augmentations de nos tarifs d'eau et d'assainissement pour pallier aux coûts de ces investissements.

Cette hausse représente pour une famille de 4 personnes, dont la référence de consommation est 120 m^3 , 48 € pour l'année, payée en deux fois.

Ces tarifs devraient permettre de réaliser les travaux sur la fin du mandat sans autre augmentation.

L'eau potable est une ressource précieuse : son exploitation a un coût ainsi que son retraitement via les stations d'épuration avant le rejet dans le milieu naturel.